

Décision

Générale

colonial

Décision n° 407 Décisions concernant les Services Etat

n° 407

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 avril 1960

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro

30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois à passer à Pondichéry (République de l'Inde), 125, rue Debussy, est accordé à M. Annassamy (Jean), Commis principal de 3° échelon du cadre des Commis des Services Administratifs et Financiers de la Côte Française des Somalis (indice 240, groupe III), qui aura accompli le 25 mai 1960 un séjour ininterrompu hors de son Territoire de résidence habituelle de 2 ans, 8 mois et 22 jours (3 septembre 1957 – 6 janvier 1959 en service à Djibouti, 7 janvier 1959 – 29 janvier 1960. Stage à l'Ecole Nationale du Trésor à Paris, 30 janvier 1960 – 25 mai 1960 en service à Djibouti). M. Annassamy (Jean), qui voyagera accompagné de sa famille composée de son épouse et de quatre enfants âgés de 10 ans, 8 ans, 5 ans et 2 ans 6 mois sera mis en route à partir du 25 mai par voie aérienne de Djibouti à Madras et par chemin de fer de Madras à Pondichéry. La dépense est imputable au Budget de l'Etat.